

FORGE

Priorité aux congés 2022 pour le pont de l'Ascension !

Lors du CSE extra du 04 mai, la direction annonce l'annulation du travail du vendredi 19 mai 2023 pour les forgerons en horaire de journée. Elle ambitionne de positionner un jour RTT Employeur afin de couvrir cette séance. Cela permet aux salariés de profiter du pont de l'Ascension.



La **CFE-CGC** est intervenue en séance afin de ne pas imposer un congé RTT Employeur. Nous demandons la possibilité de positionner prioritairement, le cas échéant, un reliquat de congé 2022 devant être consommé avant fin mai.

La direction a entendu notre revendication.

Elle octroie la possibilité aux collaborateurs de poser un jour de congé payé ou d'ancienneté 2022. La validation hiérarchique doit être effectuée au plus tard le vendredi 12 mai. Le positionnement collectif d'un jour RTT Employeur sera réalisé le lundi 15 mai 2023.

Pour la **CFE-CGC**, la priorité est également donnée aux collaborateurs qui souhaitent travailler en accord avec leur hiérarchie. Cette dernière ne doit pas se cantonner à désigner les salariés devant travailler, mais doit entendre le besoin de certains collaborateurs à être présent afin de mener à bien leur mission.

Lien vers le domaine de publication des tracts **CFE-CGC** :
<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

ABONNEZ-VOUS !



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

